

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1373

présenté par
Mme Cristol

à l'amendement n° 1247 (Rect) du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 43, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Le développement d'actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à ajouter la lutte contre l'isolement social comme nouveau domaine prioritaire d'investissement des conférences des financeurs, conformément à la disposition adoptée dans le cadre de la présente proposition de loi.